

2 juillet 2024

Conseil municipal du 1er juillet 2024

Les principales délibérations



Le Conseil municipal s'est réuni lundi 1er juillet 2024. Divers sujets étaient à l'ordre du jour dont la présentation du rapport annuel de la Commission communale pour l'accessibilité (CCA), l'organisation de la classe spécifique dédiée à l'accueil des enfants de moins de trois ans ou encore la sollicitation de tickets-loisirs auprès de la Région.

Présentation du rapport annuel 2023 de la Commission communale pour l'accessibilité (CCA)

Depuis 2014, la ville s'est engagée dans **une démarche d'accessibilité pour tous**, avec notamment la création d'une **Commission communale pour l'accessibilité (CCA)**. Cette commission apporte ses recommandations concernant **les aménagements** prévus et dresse **le constat de l'état d'accessibilité de la ville, de la voirie, des établissements recevant du public** et recense **l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées**. Cette année encore, les membres de la CCA n'ont pas ménagé leurs efforts pour avancer ensemble sur cette problématique et poursuivre leur engagement en matière d'accessibilité sur **la voirie, les équipements sportifs, les logements et les transports en communs**. Au titre du **Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)**, la mairie a consacré, cette année, **un budget global de près de 300 000€**.

Parmi les travaux réalisés : **l'amélioration des circulations piétonnes** (rues des Douces Amères, des Chélidaines, du Tilleul et de la Ferme). Côté bâtiments, pour sécuriser la circulation piétonne et offrir un accès facile à tous, **des aménagements de mise en conformité** ont été réalisés aux abords **du service jeunesse**. Le parc omnisports a, quant à lui, été doté de **nouveaux vestiaires de football accessibles** comprenant également une infirmerie et des toilettes publiques accessibles. Pour accéder à ce nouvel équipement, **un chemin d'accès PMR** a été aménagé. Du côté des logements, au niveau des bailleurs, on constate une stabilisation des mises en conformité de leur patrimoine depuis 2017. Cependant, des opérations prévues dans le cadre de l'ANRU produiront **de nouvelles opportunités**. En 2023, le groupe Capelli a livré son projet "La ferme côté jardin" qui se décline du studio au quatre pièces avec accès PMR. Un nouveau projet est en construction dans la ZAC de Chanteloup, Mycélium Bouygues devrait livrer ses premiers logements au 3e trimestre 2023 répondant aux normes PMR. Côté culture, divers projets ont été mis en place durant l'année 2023 : **le portage de livres à domicile pour les personnes dans l'incapacité à se déplacer**, mis en place avec le CCAS et l'espace Arc-en-Ciel. **Le fonds "facile à lire"** à la médiathèque dispose désormais de 406 livres audio, 360 livres grands caractères et 3 livres en brail. Cet équipement de Grand Paris Sud propose également un certain nombre d'ouvrages traitant du handicap. Deux classes élémentaires des Grès et de Jatteau ont été sensibilisées au sujet via l'intervention de professionnels. **Un ciné-débat** a également été organisé autour du film "Chacun pour tous" (2018) de Vianney Lebasque qui aborde la question des Jeux paralympiques, auquel toutes les classes de 6e du collège de la Boétie et les classes des CM des Grès et de Jatteau ont participé.

Grâce à une concertation engagée avec l'agglomération Grand Paris Sud, **deux nouveaux arrêts de bus sont accessibles dans le quartier de Chanteloup** aux abords du groupe scolaire. Des travaux importants **de mise en accessibilité sur la gare** de Lieusaint-Moissy, débutés à l'automne 2022, se concluront prochainement.



2 juillet 2024

Organisation de la classe spécifique dédiée à l'accueil des enfants de Moins de Trois Ans (MTA) : convention entre la ville de Moissy-Cramayel et l'Éducation nationale

Depuis 1999, la ville bénéficie **d'une classe inter-secteur dite de toute petite section (TPS)** implantée jusqu'en 2019 dans les locaux de la maternelle Fosse Cornue, puis à l'école maternelle Chanteloup. À la rentrée de septembre 2024, cette classe spécifique relevant **du dispositif MTA de l'Éducation Nationale**, accueillera **20 enfants de moins de trois ans dans les locaux de la maternelle des Marronniers**, située en quartier prioritaire, pour les préparer à l'école de manière adaptée et progressive. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, avec pour objectif **de faciliter le parcours scolaire et de compenser les inégalités précoces**, notamment par l'accueil des enfants de moins de trois ans. D'autant plus que pour certains enfants âgés de 2 ans, cette première étape de scolarité constitue la première expérience éducative en collectivité. Toutefois, pour être bénéfique à l'enfant, cette scolarisation précoce doit être adaptée aux besoins spécifiques des tout-petits. Elle s'accompagne donc de contraintes pour la commune : **présence régulière d'une ATSEM, aménagement de l'espace, acquisition de mobilier, matériel pédagogique et jeux adaptés...** Conformément à ses engagements pris dans le cadre du **Projet éducatif de territoire (PEDT)** afin de favoriser la réussite éducative de tous les Moisséens, la ville mettra tout en œuvre pour accompagner pour une nouvelle année scolaire, les services de l'Inspection académique dans cette démarche. La signature de cette convention précise les modalités de fonctionnement de cette classe spécifique d'accueil des moins de 3 ans.

Dispositif "tickets-loisirs" : aide régionale favorisant l'accès des jeunes aux loisirs

Pour favoriser **l'accès du plus grand nombre de jeunes aux activités physiques, sportives pédagogiques et de loisirs**, notamment sur les sites régionaux, la Région Île-de-France a mis en place **le dispositif "tickets-loisirs"**. Cette aide permet à la commune, au titre de **ses activités jeunesse**, de bénéficier de **450 tickets-loisirs** d'une valeur unitaire de 6€ pour en faire profiter les jeunes moisséens âgés de 11 à 17 ans.